

RECONVERSION OU PROMOTION PAR ALTERNANCE (PRO-A)

La promotion ou reconversion par alternance (Pro-A) repose sur un principe d'alternance entre formation théorique et pratique en entreprise. Elle vous permet de changer de métier, de profession ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par la mise en œuvre d'actions de formation ou de validation des acquis de l'expérience (VAE).

ÇA VOUS CONCERNE

Vous pouvez mobiliser la Pro-A à condition de détenir au plus un bac+2 et d'être :

- en contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- ou en contrat unique d'insertion à durée indéterminée (CUI-CDI) ;
- ou placé en activité partielle ;
- ou sportif ou entraîneur professionnel en CDD.

Aucune condition d'ancienneté n'est exigée.

VOS AVANTAGES

- Développer vos compétences et maintenir votre employabilité ;
- Acquérir une qualification reconnue par la formation ou la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- Postuler à de nouvelles fonctions ou à un nouveau métier au sein de votre entreprise ;
- Préparer une mobilité.

PASSEZ À L'ACTION

1. CHOISIR UNE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ADAPTÉE À VOS BESOINS

La Pro-A doit vous permettre d'obtenir :

- le socle de connaissances et de compétences (Certificat « **CléA** » ou « **CléA numérique** ») ;
- une certification professionnelle (diplôme, titre...) choisie parmi celles sélectionnées par la branche professionnelle de votre entreprise pour répondre aux évolutions de votre secteur d'activité (évolutions de la relation client, essor du télétravail, nouvelles organisations, nouvelles compétences...).



À noter!

La liste des formations éligibles à la Pro-A dans la branche professionnelle de votre entreprise figure dans les **critères de financement** OpcO EP.

2. SUIVRE LA FORMATION

Durée du parcours Pro-A

La formation se déroule en alternance sur une période comprise entre 6 et 12 mois. Celle-ci peut toutefois être portée dans certains cas jusqu'à 24 mois, voire 36 mois. La formation est d'une durée comprise entre 15 % et 25 % de la durée totale du parcours Pro-A et au minimum de 150 heures.



À noter!

Cette durée minimale ne s'applique pas aux actions visant l'obtention d'une certification par la VAE ou l'obtention des certificats « CléA » et « CléA numérique ».

RECONVERSION OU PROMOTION PAR ALTERNANCE (PRO-A)

Organisation de la formation

La formation peut se dérouler dans un organisme de formation ou au sein de votre entreprise si celle-ci dispose d'un service de formation interne.

Possibilités de formation hors temps de travail

La formation peut se réaliser sur le temps de travail, avec maintien du salaire. Elle peut également se dérouler en dehors du temps de travail, sous réserve de votre accord écrit préalable et dans une certaine limite (voir les **critères de financement Opco EP par branche**).

3. BÉNÉFICIER D'UN TUTEUR

Un tuteur est désigné pour vous accompagner tout au long de votre parcours et assurer la liaison avec l'organisme de formation. Il peut s'agir du chef d'entreprise ou d'un salarié volontaire.

4. SIGNER UN AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL

Toute Pro-A doit être formalisée par la conclusion d'un avenant à votre contrat de travail. Ce document précise notamment la durée, l'objet de l'action de formation envisagée et les modalités de départ en formation.

Cet avenant est formalisé par un **formulaire Cerfa** dont un exemplaire vous est remis après signature.

FINANCEMENT

La prise en charge du parcours Pro-A est assurée en tout ou partie par l'Opco EP (coûts pédagogiques, rémunération et frais annexes, selon les conditions de financement définies par la branche). Vous n'avez donc rien à payer !